

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **2 mai 2022**, à 20 h 00 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Michel Bélisle

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Fréchette constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2022-05-118

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 2 mai 2022

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 6 avril 2022
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 19 avril 2022

Conseil

- 5 Rapport des faits saillants du rapport financier 2021

Administration

- 6 Adoption des comptes à payer - Avril 2022
- 7 Adoption règl. 774-22 - Amendement règl. de zonage
- 8 Autorisation signature - Entente de service 9-1-1
- 9 Aménagement paysager et bacs à fleurs
- 10 Embauche surveillant carrières/sablères
- 11 Prolongement réseau d'égout - Étude géotechnique

Sécurité incendie

- 12 Demande d'achat - Mai 2022
- 13 Disposition équipements divers

Voirie

- 14 Achat niveleuse Volvo G470 2005
- 15 Achat panneaux signalisations

16 Embauche personne responsable entretien des espaces verts

Hygiène du milieu

17 RGMR - Adoption des états financiers 2021

18 Collecte de produits électronique - ARPE Québec

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

19 Remplacement panneau contrôle des jeux d'eau

20 Demande d'aide financière fonds de la ruralité - Parcours historique

21 Rénovation - local des loisirs

22 Activité - Année du jardin

23 Achats P'tit marché

24 Course cycliste Jules Béland - Résultat concours

25 Félicitation Zachary Parenteau - Gala Méritas

Général

Varia :

26 **Correspondance**

27 **Période de questions**

28 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-119

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 avril 2022, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-120

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 avril 2022, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

R 2022-05-121

5. RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

ATTENDU QUE, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, M. François Fréchette, maire, dépose le rapport des faits saillants du rapport financier 2021 :



Municipalité de L'Avenir

545 rue Principale, L'Avenir (Québec) J0C 1B0

Tél. : (819) 394-2422 Fax : (819) 394-2222

Courriel : info@municipalitelavenir.qc.ca

Rapport des faits saillants du rapport financier 2021

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, voici les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Rapport du vérificateur pour 2021

Selon le rapport de l'auditeur, FBL s.e.n.c.r.l., les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de L'Avenir.

Résumé des états financiers 2021

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Revenu

Fonctionnement

Taxes	1 324 424 \$
Compensations tenant lieu de taxes	3 628 \$
Transferts	449 258 \$
Services rendus	30 183 \$
Imposition de droits	103 340 \$
Amendes et pénalités	1 190 \$
Intérêts	16 157 \$
Autres revenus	324 376 \$
	<hr/>
	2 252 556 \$

Investissement

Transferts	312 052 \$
Imposition de droits	
Autres revenus	
	<hr/>
	312 052 \$

Charges

Administration générale	336 465 \$
Sécurité publique	253 203 \$
Transport	478 694 \$
Hygiène du milieu	132 582 \$
Santé et bien-être	1 034 \$
Aménagement, urbanisme et développement	142 471 \$
Loisirs et culture	201 542 \$
Frais de financement	10 199 \$
Amortissement des immobilisations	414 212 \$
	<hr/>
	1 970 402 \$
	<hr/>
Excédent (déficit) de l'exercice	594 206 \$

Excédent (déficit) de l'exercice	594 206 \$
Moins : revenus d'investissement	312 052 \$
	<u>282 154 \$</u>
Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisations	
Amortissement	414 212 \$
Produit de cession	92 526 \$
(Gain) perte sur cession	(12 114) \$
	<u>494 624 \$</u>
Propriétés destinées à la revente	
Coût des propriétés vendues	104 195 \$
	<u>104 195 \$</u>
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	(67 309) \$
	<u>(67 309) \$</u>
Affectations	
Activités d'investissement	(286 307) \$
Excédent de fonctionnement affecté,	117 057 \$
Réserves financières et fonds réservés	(18 817) \$
	<u>(188 067) \$</u>
Total conciliation à des fins fiscales	<u>343 443 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<u>625 597 \$</u>

**Analyse de l'excédent (déficit) accumulé
Exercice terminé le 31 décembre 2021**

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	
Solde au début de l'exercice	<u>471 321 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	625 597 \$
Affectations et virements	
Activités d'investissement	(116 802) \$
Excédent de fonctionnement affecté	(110 199) \$
Vidange fosses septiques	(36 640) \$
Développement domiciliaire	(332 250) \$
Total affectation et virement	<u>(595 891) \$</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>501 027 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de diffuser le rapport des faits saillants du rapport financier 2021 sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

R 2022-05-122

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2022

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2022, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-123

7. ADOPTION RÉGL. 774-22 – AMENDEMENT RÉGL DE ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12 ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable d'apporter les ajustements nécessaires au règlement afin de reconnaître le lotissement de lots d'une superficie de 5 000 m², réalisé suite à l'obtention d'un permis à cet effet, le long du chemin Allard dans un secteur rural de la municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 6 avril 2022 ;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique le 19 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté sans modification le 19 avril 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 774-22, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : L'article 9.8 du règlement de zonage 654-12, concernant les dispositions particulières s'appliquant dans les zones RU et RUC, est modifié comme suit :

a) En ajoutant au 1^{er} alinéa, une phrase qui se lit comme suit ;

« Des dispositions concernant le lotissement permis et les utilisations résidentielles permises sur les terrains en zone RU sont également présentes. »

Article 3 : Il est inséré un nouvel article 9.8.4 dans ce règlement de zonage, qui se lit comme suit :

« 9.8.4 Dispositions applicables au lotissement et à l'utilisation résidentielle d'un terrain dans une zone RU

Dans les zones RU (zones rurales), tel que prescrit dans la grille des usages et normes dans la section « Dimension des terrains », tout lotissement d'un terrain visant une utilisation résidentielle de ce terrain, doit être d'une superficie minimale de 8 hectares (80 000 m²) et adjacent à une rue existante avant le 25 juillet 2017. Malgré ce qui précède, pour la zone RU4, la superficie minimale du terrain est de 5 000 m².

De plus, dans toutes les RU, l'utilisation du terrain à des fins résidentielles (le bâtiment principal et les constructions accessoires à l'usage résidentiel) doit être à l'intérieur d'une superficie maximale de 5 000 m². »;

Article 4 : L'annexe A de ce règlement de zonage, concernant le plan de zonage, est modifiée comme suit :

- a) En créant une nouvelle zone RU4 à même une partie de la zone RU3. Le tout, comme il est montré à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante

Article 5 : L'annexe B de ce règlement de zonage, concernant la grille des usages et normes, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant après la grille représentant la zone RU3, une nouvelle grille représentant la nouvelle zone RU4. Le tout, comme il est montré à l'annexe II du présent règlement pour en faire partie intégrante

Article 6 : Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-124

8. AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE 9-1-1

ATTENDU QUE le 9-1-1 de prochaine génération modernisera le 9-1-1 actuel pour y introduire des fonctionnalités à l'ère des nouvelles technologies ;

ATTENDU QUE Bell Canada a été désignée par le CRTC pour offrir le nouveau service au Québec ;

ATTENDU QUE Bell Canada doit signer une entente avec toutes les municipalités puisque le 9-1-1 est une compétence municipale ;

ATTENDU QUE Cauca dessert la municipalité de L'Avenir pour le traitement des appels d'urgences et que la municipalité doit signer l'entente avec Bell Canada afin que Cauca puisse migrer sur la nouvelle plateforme ;

ATTENDU QUE le réseau 9-1-1 offert par Bell est gratuit pour les municipalités et le demeurera en mode 9-1-1 de prochaine génération ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'approuver la nouvelle entente de Bell Canada pour le 9-1-1 prochaine génération et d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-125

9. AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET BACS À FLEURS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite fleurir le village en installant les bacs à fleurs sur la rue Principale ;

ATTENDU QUE Pépinière L'Avenir propose l'aménagement des 30 bacs à 1 950 \$ plus taxes incluant l'entreposage des bacs à la pépinière afin de les aménager ;

ATTENDU QU'un budget d'environ 550 \$ est nécessaire pour l'aménagement des plates-bandes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire aménager les bacs à fleurs par Pépinière L'Avenir au coût de 1 950 \$ plus taxes et de rendre disponible un montant de 550 \$ pour l'aménagement des plates-bandes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-126

10. EMBAUCHE SURVEILLANT CARRIÈRES/SABLIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'embauche d'un surveillant des carrières et sablières pour 2022 ;

ATTENDU QUE M. Gilles Pérusse est intéressé à occuper le poste pour la saison 2022 ;

ATTENDU QUE son embauche est effective au 15 mai 2022 jusqu'au 15 octobre 2022 et ce, selon le taux horaire établi et le remboursement du kilométrage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de faire l'embauche de M. Gilles Pérusse au poste de surveillant de carrières/sablières selon les conditions établies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-127

11. PROLONGEMENT RÉSEAU D'ÉGOUT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'égout, il y a lieu de faire une étude géotechnique afin de préparer les plans et devis d'appel d'offres ;

ATTENDU l'offre de service d'Englobe pour 4 forages, essais de laboratoire et la livraison d'un rapport géotechnique pour un montant de 13 640 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de mandater Englobe pour l'étude géotechnique dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'égout, tel que proposé, pour un montant de 13 640 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.

R 2022-05-128

12. DEMANDE D'ACHAT – MAI 2022

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par M. Gilles Pérusse, directeur du service de sécurité incendie pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour mai 2022

		Coût unit.	Qté	Total
02-220-00-725	Epipen (adulte et enfant)	100.00 \$	2	200.00 \$
02-220-00-494	AGSICQ* - Adhésion (Gilles Pérusse)	280.00 \$	1	280.00 \$
02-220-00-464	Congrès AGSICQ (une journée)	250.00 \$	1	250.00 \$
02-220-00-670	Accroches porte (1000) pour prévention incendie + infographie	360.00 \$	1	360.00 \$
Total de la demande				1 090.00 \$

* Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 1 090 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-129

13. DISPOSITION ÉQUIPEMENTS DIVERS

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie souhaite se départir d'équipements divers qui sont désuets tel que des habits de combat, casques et deux pompes qui ne fonctionnent plus ;

ATTENDU QUE les habits de combat et casques seront remis à un fournisseur d'équipements incendie qui les remet à un pays défavorisé et qu'une pompe sera remise à Jean-Pierre Bergeron, qui effectue des travaux sur nos camions, en échange de temps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser le service de sécurité incendie de se départir des anciens habits de combats, casques et des pompes qui ne fonctionnent plus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.

VOIRIE

R 2022-05-130

14. ACHAT NIVELEUSE VOLVO G470 2005

ATTENDU QUE des réparations importantes sont à effectuer sur la niveleuse et que suite à l'analyse, il est préférable de faire l'achat d'un nouvel équipement usagé ;

ATTENDU QU'Uni-Machineries Inc. vend une niveleuse Volvo G740 B, 2005, répondant au besoin de la municipalité, au montant de 69 000 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la directrice de voirie, Madame Isabelle Vanier, recommande l'achat de la niveleuse ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir la livraison de St-Hénédine à L'Avenir par J. Noël Francoeur Inc. à 140 \$ de l'heure pour un montant estimé à 850 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'achat d'une niveleuse Volvo G470B 2005 d'Uni-Machinerie Inc. pour un montant de 69 000 \$ plus taxes et d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à signer le contrat de vente. Il est aussi résolu de faire livrer la niveleuse par J. Noël Francoeur Inc. pour un montant estimé à 850 \$ plus taxes. Il est aussi résolu d'affecter le surplus accumulé non-affecté du montant de la dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-131

15. ACHAT PANNEAUX SIGNALISATIONS

ATTENDU qu'il y a lieu de faire l'achat de panneaux de signalisations afin de remplacer les panneaux désuets ;

ATTENDU QUE la soumission de Martech au montant de 842.50 \$ plus taxes pour l'achat des panneaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 842.50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-132

16. EMBAUCHE PERSONNE RESPONSABLE ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de la personne responsable de l'entretien des espaces verts ;

ATTENDU QUE M. Sylvain Shank, qui a occupé ce poste l'an dernier, est intéressé à occuper le poste pour la saison 2022 ;

ATTENDU QUE son embauche est effective maintenant et la directrice de voirie, Mme Isabelle Vanier, déterminera la date d'entrée en fonction selon les besoins de la municipalité ;

ATTENDU QUE le salaire du poste d'entretien des espaces verts est établi selon la grille salariale 2022 adoptée en novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de faire l'embauche de M. Sylvain Shank au poste d'entretien des espaces verts et ce, selon les conditions établies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2022-05-133

17. RGMR – ADOPTION ÉTATS FINANCIERS 2021

ATTENDU le dépôt du rapport financier 2021 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit en faire l'adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'adopter le rapport financier 2021 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-134

18. COLLECTE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES – ARPE QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) offre aux municipalités de faire une collecte spéciale pour les produits électroniques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite faire une collecte spéciale le 11 juin 2022 au garage municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité offrira à Partenaire 12-18 d'être présent sur place le 11 juin afin d'accueillir les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que la Municipalité de L'Avenir, en collaboration avec l'ARPE-Québec, tiende une collecte spéciale de produits électroniques le 11 juin prochain de 9h00 à 16h00 au garage municipal.

Il est aussi résolu d'offrir au comité Partenaire 12-18 de s'occuper de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2022-05-135

19. REMPLACEMENT PANNEAU DE CONTRÔLE DES JEUX D'EAU

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le panneau de contrôle des jeux d'eau puisque l'écran n'affiche plus ;

ATTENDU le coût de l'écran Interface KTP 700 au montant de 1 238 \$ plus installation par le technicien de Tessier récréo-parc ;

ATTENDU QU'il se pourrait que le technicien doive également remplacer l'automate au montant de 672 \$ plus installation puisqu'il est de l'année 2015 et qu'il se pourrait que le nouveau panneau ne soit pas compatible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser le remplacement du panneau de contrôle des jeux d'eau pour un montant d'environ 1 910 \$ plus installation par le technicien et les taxes. Il est aussi résolu que l'automate soit remplacé seulement si celui en place n'est pas compatible avec le nouveau panneau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-136

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE LA RURALITÉ – PARCOURS HISTORIQUE

ATTENDU la résolution R 2022-04-106 pour la demande d'aide financière au fonds de ruralité pour l'aménagement d'un parcours historique ;

ATTENDU QU'il y a une erreur et qu'il y a lieu de corriger avant le dépôt de la demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu que la Municipalité de L'Avenir dépose une demande d'aide financière de 1 918 \$ au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond pour l'aménagement d'un parcours historique. Il est aussi résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-137

21. RÉNOVATION – LOCAL DES LOISIRS

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer quelques rénovations au local des loisirs afin de maintenir le local en bon état ;

ATTENDU QUE les travaux et achats suivants sont suggérés par la coordonnatrice en loisirs, Mme Marylène Sauvé :

Travaux/achats	Coûts estimés
Réparation murs + finition mur arrière	40 \$
Peinture	300 \$
Moulure bas de mur (réparation)	300 \$
Fermeture garde-robe + aménagement pôle	500 \$
Peinture plancher salle arrière	150 \$
Nettoyage et scellant plancher salle avant	200 \$
Télévision (remplacement)	800 \$
Salle de bains (4 toilettes, 2 lavabos, robinets et meubles)	2 955 \$
Remplacer tuile de plafond (92 tuiles salle avant)	644 \$
Total	5 889 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser les travaux de rénovation du local des loisirs pour un montant d'environ 5 889 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-138

22. ACTIVITÉ – ANNÉE DU JARDIN

ATTENDU la résolution R 2021-12-295 proclamant l'année 2022 - Année du Jardin ;

ATTENDU QUE la municipalité, en collaboration avec le comité des loisirs et Pépinière L'Avenir, souhaite souligner l'année du Jardin en organisant une activité de création de jardinière de fines herbes ;

ATTENDU QU'un montant d'environ 500 \$ est nécessaire pour la tenue de l'activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser la tenue d'une activité dans le cadre de l'année du Jardin pour un montant d'environ 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-139

23. ACHAT P'TIT MARCHÉ

ATTENDU QUE le P'tit Marché débutera ses activités en juin et qu'il y a lieu de faire l'achat de petites tables et de teinture pour la montée de la gloriète ;

ATTENDU QUE les achats de tables et teinture sont estimés à un montant de 625 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'achat de tables et de teinture pour le P'tit Marché pour un montant d'environ 625 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-05-140

24. COURSE CYCLISTE JULES BÉLAND – RÉSULTAT CONCOURS

ATTENDU la résolution R 2022-04-081 concernant la tenue de la Classique Jules Béland le 23 juillet prochain ;

ATTENDU QU'afin d'encourager l'activité physique, l'association a offert un vélo pour enfant ;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu parmi les participants du concours organisé par le comité des loisirs, la municipalité et la Classique Jules Béland et que la gagnante est Solane Maltais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu que la municipalité félicite Solane Maltais et remettre son nom à l'association pour le tirage du vélo.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

25. FÉLICITATION ZACHARY PARENTEAU – GALA MÉRITAS

Le conseil de la municipalité de L'Avenir souhaite féliciter M. Zachary Parenteau.

M. Parenteau s'est démarqué à l'Institut de la technologie agroalimentaire du Québec et a reçu une bourse de 500 \$ pour son enthousiasme et passion envers l'industrie dans le programme de Technologie du génie agromécanique.

Les membres du conseil s'unissent pour féliciter M. Zachary Parenteau pour s'être démarqué lors du Gala Méritas.

GÉNÉRAL

VARIA

26. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'avril 2022 est remis à tous les conseillers.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Mike Drouin de lever la séance à **20 heures 20 minutes**.

François Fréchette
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 6 juin 2022.

Fournisseurs	Description	Montant
Avantor	Avantor - Pocket pro, alcalinité test	356,29 \$
Marie-Pier Fafard	Subvention couches lavables	119,85 \$
Mylène Fréchette	Remboursement trop perçu camp jour	150,00 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU (28/03 - 12/04)	334,01 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (12/04)	83,93 \$
Produits Chimiques CCC Ltée	R2022-04-101 Alun	4 115,47 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Mai 2022	384,35 \$
Aéro-Feu	Adapteur 4' et crédit sur adaptateur 2,6'	135,67 \$
Vanier Isabelle	Déplacement Beauce - Nouvelle niveleuse	180,60 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	213,65 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 - Avril 2022	156,25 \$
Marylène V. Sauvé	Déplacement Bécancour - Formation	63,00 \$
CSDC	Fibre optique - Avril 2022	262,21 \$
Agiska Coopérative	Peinture, pinceau	24,98 \$
Construction K. Simard	R2022-04-109 Réfection toiture gloriette	3 909,15 \$
Jonathan Michaud	Trappage de castor (Jonathan Michaud)	72,00 \$
Hydro Québec	Étang du 16/02/22 au 14/04/22)	502,99 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 16/02/22 au 14/04/22)	85,05 \$
Megaburo	Lecture de compteur - Noir	19,18 \$
Megaburo	Lecture de compteur - Couleur	112,98 \$
Cogeco Connexion inc	Garage du 13/04/22 au 12/05/22	95,72 \$
MRC Drummond	Renouvellement annuel - GoNet	1 433,87 \$
MRC Drummond	Service d'inspection - Mars 2022	1 611,50 \$
Pérusse Gilles	R2022-03-065 Peinture et maillet	25,60 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de mai 2022	119,35 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2021-10-234 Consultations en urbanisme	2 075,30 \$

Énergie Sonic inc	Diesel garage	1 579,13 \$
Info Page	Fréquence numérique - Avril 2022	97,21 \$
Services Tech. Incendies	R2022-03-065 Quic bar	367,35 \$
Ville de Drummondville	Frais de cour - Constat # 806862746	135,34 \$
Lemire Suzie	Licence mensuelle Outlook	29,32 \$
Lemire Suzie	Frais d'hébergement site web	230,77 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Avril 2022	37,80 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	19 119,87 \$

Fournisseur	Description	Montant
Josée Labonté	Remboursement location salle - 23/04/2022	125,00 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (08/03)	83,93 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU (24/01 et 22/02)	362,75 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Club de l'âge d'or de L'Avenir	R2022-04-107 Aide financière	2 500,00 \$
École L'Avenir	R2021-11-276 Subvention 2021-2022	833,33 \$
Drumco Énergie	Réparation génératrice	646,74 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Mars 2022	438,58 \$
Fréchette François	R2021-11-243 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Cogeco Connexion inc	Salle des loisirs du 25/03/22 au 24/04/22	80,37 \$
Cogeco Connexion inc	Bureau du 25/03/22 au 24/04/22	269,34 \$
MRC Drummond	R2022-01-007 Quote-part 2022	7 635,22 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2022-01-007 Quote-part 2022	10 040,63 \$
Ministre des Finances	Renouvellement permis d'exploitation # 203649	66,25 \$
Lemire Suzie	Mise à jour annuelle - Registre propriétaires	145,00 \$
Lemire Suzie	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
F Q M	R2022-01-005 Form. comportement éthique élus	2 874,38 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	26 251,52 \$
	SALAIRES AVRIL 2022	
	Salaires nets avril 2022	20 285,66 \$
	Remises provinciales avril 2022	6 759,01 \$
	Remises fédérales avril 2022	2 464,33 \$
	SOUS-TOTAL SALAIRES AVRIL 2022	29 509,00 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AVRIL 22	19 119,87 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AVRIL 22	26 251,52 \$
	TOTAL COMPTES À PAYER AVRIL 2022	74 880,39 \$